

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 9 octobre 2018

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-7
ENGAGEMENTS +45 ANS	7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13-14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15



Pétition Nationale
#LeSportCompte

Face à la nouvelle réduction annoncée du budget et des moyens du Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a, le vendredi 21 septembre 2018, mis en ligne une pétition nationale sous l'intitulé suivant

**SPORT POUR TOUS,
TOUS POUR LE SPORT !**

Le District des Yvelines invite tous les clubs et tous les licenciés à signer cette pétition, dans l'espoir qu'elle permette au Sport Français d'obtenir que soient préservés les moyens qu'il mérite.

Pour signer la pétition

[http://lesportcompte.franceolympique.com/
cnosf/lesportcompte/](http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/)



AGENDA 2018 / 2019
SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Le 10/10/18

Détections U15F à Fontenay le Fleury

Les 12 & 13/10/18

Formation Arbitre à 11 - 1ère session - au siège du District

Le 17/10/18

Finale Départementale U15G à Vélizy

Le 20/10/18

Formation Arbitre à 11 - 1ère session - au siège du District

Le 22/10/18

Stage perfectionnement U15F au C.N.F. Clairefontaine

Les 22 & 23/10/18

Formation CFF1 - Module U9 au siège du District

Les 23 & 24/10/18

Détection U13G - 1ère phase à Montigny le Bretonneux

Les 25 & 26/10/18

Formation CFF1 - Module U11 au siège du District
Formation CFF3 - Module U17-U19 aux Mureaux

**Les formations gratuites proposées par
Profession Sport et Vie Associative 78**

- Concrétiser ses projets avec la méthodologie de projet : les 3 & 10 octobre de 9h30 à 17h30 à Trappes

- L'Association et la fonction d'employeur : le vendredi 12 octobre de 10h00 à 17h30 à Trappes

Pour vous inscrire, contactez
Morgane LE GLAUNEC au 01.39.20.12.31
ou
contact@profession-sport-78.com

L'OBLIGATION D'ETRE LICENCIÉ POUR PRATIQUER LE FOOTBALL

Il semble que certains clubs prennent le risque de faire pratiquer le football à des joueurs alors qu'ils ne sont pas encore licenciés.

Le District appelle donc l'attention des clubs sur le fait qu'un joueur n'est couvert par le contrat d'assurance collectif passé entre la Ligue de Paris-Ile de France et la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) qu'à la condition d'être licencié.

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président, le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, **ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.**



**FORMATION ARBITRE
FOOTBALL A 11**

La 1ère session de Formation Arbitre Foot à 11 commencera le Vendredi 6 octobre 2018.

La 2ème session de Formation Arbitre Foot à 11 débutera, quant à elle le Vendredi 23 novembre 2018.

Inscrivez vos candidats en [cliquant ici](#)



**FORMATIONS DES
EDUCATEURS
DE FOOTBALL**

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



**FORMATIONS DES
DIRIGEANTS**

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)

RATTRAPAGE TESTS THEORIQUE & PHYSIQUE DES ARBITRES - SAISON 2018/2019

Rattrapage « **Test THEORIQUE** » [cliquez ici](#)

- Mercredi 10 Octobre 2018 au District
- Samedi 17 Novembre 2018 au District
- Mercredi 12 Décembre 2018 au District

Rattrapage « **Test PHYSIQUE** » [cliquez ici](#)

- Samedi 13 Octobre 2018 – en attente de TRAPPES
- Samedi 17 Novembre 2018 à BOUGIVAL
- Samedi 15 Décembre 2018 à PORCHEVILLE

**Recrutement en contrats aidés 2018
Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département vous donne l'opportunité de recruter du personnel en contrat PEC d'ici la fin de l'année 2018.

Quels avantages ?

- Une aide financière de 60% du salaire brut dans la limite de 20h hebdo au SMIC (385 €/mois)
- Exonération de certaines charges employeurs

Conditions :

- Contrat privé de 20h hebdo minimum
- CDD de 9 mois minimum ou 12 mois maximum
- **Réservés uniquement aux Bénéficiaires du RSA résidant dans le département du 78**

Pour étude des projets de recrutement, merci de retourner le questionnaire [ci-joint](#) **au plus tard le 31 Octobre** à :

Maryse DAYANGA
Chef de Projets
Agence d'Insertion des Yvelines
mdayanga@ext.yvelines.fr



COUPE DE FRANCE

COUPE DE FRANCE 5^{ème} Tour

Le tirage au sort des rencontres du 5^{ème} tour de la Coupe de France s'est déroulé, au siège de la Ligue, le mardi 2 octobre.

***Les rencontres des clubs Yvelinois,
qui se dérouleront le 14 octobre 2018 :***

LIVRY GARGAN F.C. (R 2) / A.S. POISSY (N 2)

U.S. SAINT-MAUR LUSITANOS (N 2) / O.F.C. LES MUREAUX (N 3)

ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE F.C. (D 2) / F.C. VERSAILLES 78 (N 3)

CONFLANS F.C. (R 1) / F.C. FLEURY 91 (N 2)

HOUILLES A.C. (R 2) / U.S. IVRY FOOTBALL (N 3)

A.S. CARRIERES GRESILLONS (D 1) / C.S.M. BONNEUIL SUR MARNE (R 3)

U.S.B.S. EPONE (D 2) / A.F. BOBIGNY (N 2)

U.S. VERNEUIL SUR SEINE (D 2) / R.F.C. ARGENTEUIL R.C. (R 2)

U.S. CARRIERES SUR SEINE (D 2) / NOISY LE GRAND F.C. (R 1)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

MATCH PERDU PAR PENALITE & AMENDE AUX 2 CLUBS
Aucune équipe qualifiée pour le prochain tour

COUPE DES YVELINES U17

POULE UNIQUE DU 16/09/18

53534.1 ST ARNOULT U.S. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D6-B

50708.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / LOUVECIENNES AS 1

U17

D4-A

52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY /SEINE CSM 2

U15

D5-E

53222.1 MONTIGNY BTX AS 2 / PLAISIROIS FO 3
53225.1 GUYANCOURT ES 3 / JOUY EN JOSAS US 1

1ER RAPPEL VETERANS

D3-A

51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11

U17

D4-A

52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY/SEINE CSM 2

U15

D1-U

52645.1 PLAISIROIS FO 1 / VERSAILLES FC 3

D5-A

53009.1 ECQUEVILY EFC 1 / LIMAY ALJ 2

D5-E

53222.1 MONTIGNY LE BTX AS 2 / PLAISIR F O 3
53224.1 NEAUPHLE-PONT 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
53225.1 GUYANCOURT ES 3 / JOUY EN JOSAS US 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A

54330.1 ACHERES CS 1 / OVILLOISE 2

FORFAIT GENERAL VETERANS

518199 CARRIERES GRESILLONS AS 12

542459 SARTROUVILLE FC 12

COUPES DES YVELINES U15

549934 BOUGIVAL FOOT 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

U17

D4-B

52450.1 ISSOU AS 1

U15

ERRATUM
(FORFAIT ANNULÉ)

D5-F

53278.1 ST ARNOULT FC 78 1

SENIORS F
ERRATUM

(FORFAIT ANNULÉ)

D1-U

53887.1 SARTROUVILLE FC 1

COUPES DES YVELINES

U15

54138.1 ST ARNOULT FC 78 1

COUPES DU COMITE

U15

54201.2 PLAISIROIS FO 2

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS F À 7

POULE UNIQUE DU 06/10/18

53943.1 GUYANCOURT ES 2

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

SENIORS

D6-C

53839.1 PERRAY FOOT ES 1

VETERANS

D5-C

51569.1 SARTROUVILLE FC 12

D5-C
51564.1 CARRIERES GRESILLONS AS 12

U19

D3-A
53992.1 ACHERES CS 1

IER FORFAIT

U17

D3-B
52333.1 FONTENAY LE FLEURY AS 1

D4-C
52520.1 BOUGIVAL FOOT 1

FUTSAL

D2-U
54479.1 FONTENAY LE FLEURY AS 2

COUPES DES YVELINES

U15

54134.1 COIGNIERES FC 1
54146.1 CHAMBOURCY ASM 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 11/10/2018 À 20H
COUPE DES YVELINES CDM

53407.1 ST GERMAIN EN LAYE 5 / MONTFORT FC 5

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-U
50006.1 CARRIERES GRESILLON 1 / MARLY LE ROI US 1
50014.1 HOUILLES AC 2 / SARTROUVILLE FC 1
50015.1 MAUREPAS AS 1 / GARGENVILLE STADE
50018.1 MANTOIS FC 78 / CARRIE RES GRESILLON 1

D2 -A
50079.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2

D2-B
50147.1 CARRIERE/SEINE US 1 / VALLEE 78 FC 1
50148.1 BOUGIVAL FOOT 1 / VOISINS FC 1
50149.1 VELIZY ASC 1 / EPONE USB S 1
50150.1 VERNEUIL US 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

D3-A
50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM

D3-B
50268.1 MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2

D4-A
50346.1 GARGENVILLE STADE 2 / MAISON LAFFITTES FC1

D5-B
50534.1 VILLEPREUX FC 2 / CARRIERE GRESILLON 2
50541.1 CROISSY US 2 / HOUILLES AC 3

CDM

D1-U
51657.1 VILLEPREUX FC 5 / FEUCHEROLLES USA 6
51683.1 MAGNY 78 FC 5 / VILLEPREUX FC 5

VETERANS

D2-A
50866.1 SARTROUVILLE FC 11 / POISSY STG CHI AS 11
50875.1 CROISSY US 11 / HOUILLES AC 11
50881.1 CONFLANS FC 11 / TRIEL AC 11

D5-B
51496.1 VERNEUIL /SEINE US 12 / ST GERMAIN EN LAY 11

D5-E
53769.1 VERSAILLES 78 FC 13 / MAUREPAS AS 13
53780.1 LA VESGRE /PONY 12 / VERSAILLES 78 FC 13

U19

D3-B
54088.1 ULMR FC 1 / ETANG ST NOM ES 1

D3-C
54034.1 VOISINS FC 2 / MONTIGNY BTX AS 2

U17

D2-A
51088.1 MAISONS LAFFITTES / SARTROUVILLE
D2-B
52237.1 CHATOU AS 1 / HOUILLE AC 1
52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1

D4-A
52378.1 CARRIERE GRESILLON 1 / GARGENVILLE/MEZIERE 2

D4-C
52512.1 CROISSY US 1 /BOUGIVAL FOOT 1

U15

D3-B
52817.1 VERSAILLES 78 FC 4 / FEUCHEROLLES /BEYNES 1

D5-E
53220.1 VIROFLAY USM 2 /NEAUPHLE-PONT 2
53224.1 NEAUPHLE-PONT 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

D5-F
53263.1 ESSART LE ROI AGS 1 / ABLIS SUD 78 1
53278.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 /ST ARNOULT FC78 1
53264.1 MONTIGNY LE BTX 3 / ST ARNOULT FC 78 1

SENIORS F

D1-U
53879.1 CARRIERE/SEIN US 1 / SARTROUVILLE FC 1
53880.1 CROISSY US 1 / VIROFLAY USM 1
53881.1 PLAISIRS PORT/CLAYES 1 / ELANCOURT OSC 1
53882.1 MANTOIS 78 FC1 / TRAPPES ES 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A
54331.1 SARTROUVILLE FC 1 / APPY FC1

POULE B
54360.1 PORT MARLY CS1/ IN AS 1

FUTSAL

D1-U
54223.1 LA TOILE 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

D2-U
54477.1 HERCULES FUTSAL C 2 / TRAPPES YVELINES 2
54480.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 / ASCT 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

COMMISSION DU 08/10/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), Mme RUPERT. L. JOUBERT
Absents excusés : M. Y. AVOIRTE, R. PANARIELLO. H. SOULE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REFONTE U15 D5

Une refonte est en cours sur les poules de la division D5 de la catégorie U15. Le calendrier modifié sera publié très prochainement

COURRIERS SENIORS

D3-A DU 09/09/2018
50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM 1
Dossier transmis par la Commission de Discipline.
La commission dit match à jouer à une date ultérieure.

DEMANDES SENIORS

D3-B DU 14/10/2018
50294.1 MARLY LE ROI US 2 / ELANCOURT OSC 1
En raison d'un match de Coupe Gambardella à 14h30 sur le terrain Stade François Henri de Virieu, demande de MARLY LE ROI pour avancer la rencontre des SENIORS D3-B à 12h (au lieu de 15h).
La Commission donne son accord.

D4-A DU 14/10/2018
50360.1 VERNEUIL FOOT 2 / MEZIERES AJSL 1
En raison d'un match de Coupe de France contre ARGENTEUIL (5ème tour) à cette même date pour les SENIORS D2 à 14h30 sur le terrain Stade François Pons 1, demande de VERNEUIL pour reporter la rencontre des SENIORS D4-A à une date ultérieure afin de permettre à tous de voir le match.
La Commission rappelle la décision prise par les clubs en Assemblée Générale, stipulant que les clubs n'évoluant pas en D1 et jouant en Coupe de France peuvent demander le report des matches des autres équipes SENIORS à compter du 5ème tour.
VERNEUIL évoluant en D2, la commission donne son accord.

D1-U DU 14/10/2018
50030.1 MONTESSON U.S. 1 / MANTOIS 78 F.C. 3
Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 13.10.18 (la veille) à 20h.
En attente de l'accord écrit du MANTOIS pour Jeudi 11 Octobre 12h au plus tard.

D1-U DU 11/11/2018
50045.1 MONTESSON U.S. 1 / HARDRICOURT US 1
Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 10.11.18 (la veille) à 20h.
En attente de l'accord écrit de HARDRICOURT pour Jeudi 11 Octobre 12h au plus tard.

U17

D2-B DU 14/10/2018
52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1
En raison du match de Coupe Gambardella à 14h30 en plus de la rencontre des U17D2-B, des U19 D3-C et des SENIORS D4-B entre 13h et 15h, demande de BAILLY NOISY pour reporter le match des U17 ultérieurement car les vestiaires ne peuvent accueillir que 6 équipes simultanément et ceux utilisés pour les matchs de 13h ne sont pas libres pour les matchs de 14h30 et 15h.
La Commission donne son accord.

D4-C DU 21/10/2018
52527.1 GUYANCOURT ES 2 / FOURQUEUX FOOT OMS 1
En raison d'une invitation au Canal Football Club pour voir le match Monaco - Nice, demande de FOURQUEUX pour inverser la rencontre.
En attente de l'accord écrit de GUYANCOURT.

FUTSAL

D2-U DU 20/10/2018
54480.1 ECQUEVILLY ET.S.C 1 / ASCT 1
En raison du match de Coupe de France contre ESPACE JEUNE CH 1, demande de ECQUEVILLY pour reporter la rencontre du championnat au 27.10.18 ou au 10.11.18 à 18h15.
Accord écrit du club ASCT pour reporter au Samedi 27.10.18.
La Commission donne son accord.

D2-U DU 08/11/2018
54494.1 HERCULES FUTSAL 2 / ASCT 1
En raison de la réception en coupe nationale de l'AS MADRILLET CHAT BL 1
Demande de HERCULES pour avancer la rencontre au 25/10/2018.
En attente de l'accord écrit du club ASCT pour la date proposée, sinon la commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D2-U DU 11/10/2018
54484.1 ASCT 1 / LA VERRIERE FC 1
Demande de LA VERRIERE pour reporter ce match au Lundi 15 Octobre à 21h.
Accord de l'ASCT.
Accord de la commission.

EXAMEN DE FEUILLE DE MATCH VETERANS

D3-A DU 30/09/2018
51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11
Après lecture de la feuille du match et du rapport de l'arbitre, la commission dit match perdu par pénalité à VERSAILLES JUSSIEU 0 but moins 1 point pour en attribuer le gain à VILLENES ORGEVAL 0 BUT 3 POINTS.
Motif : Suite à la non utilisation de la FMI, non présentation des licences du club de VERSAILLES JUSSIEU dans le but d'établir une feuille de match papier.

U17

D4-A DU 23/09/2018
52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 2
Pris note des courriers des deux clubs
La commission dit match perdu par pénalité à MANTES LA VILLE moins 1 point 0 but pour en attribuer le gain à ROSNY 3 point 0 but.
Motif : En tant que club recevant, non utilisation de la FMI et absence de feuille de match papier.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

COUPE DES YVELINES SENIORS

POULE UNIQUE DU 16/09/2018
53467.1 MANTES LA VILLE F.C 1 / PECQ US LE 2
Pris note du rapport de l'arbitre.

VETERANS

D2-A DU 07/10/2018
50880.1 BONNIERES FRENEUSE 11 / GARGENVILLE/LAINV 11
Pris note du rapport de BONNIERES et après lecture de la feuille de match.
La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de GARGENVILLE/LAINVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D3-A DU 30/09/2018

51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 /VILLENNES ORGEVAL 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D5-C DU 30/09/2018

51560.1 SARTROUVILLE FC 12 / MESNIL LE ROI AS 1

Pris note du courrier de MESNIL ST DENIS.

La commission confirme que SARTROUVILLE est forfait général.

COUPE DU COMITE U15

POULE UNIQUE DU 06/10/2018

54194.1 ELANCOURT O.S.C. 2 / SARTROUVILLE F.C. 2

Pris note du rapport d'Elancourt et de l'arbitre de la rencontre.

La commission décide de ne pas sanctionner.

(Jean-Pierre LEDUC n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision)

U15

U15 D5-A DU 29/09/2018

53009.1 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / LIMAY ALJ 2

Pris note du rapport d'ECQUEVILLY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe d'ECQUEVILLY d'un avertissement et d'une amende de 30 €

CRITERIUM ESPOIR U12

POULE F DU 15/09/2018

53751.1 LIMAY ALJ 11 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 11

Pris note du rapport de ROSNY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de LIMAY d'un avertissement et d'une amende de 30 €

CRITERIUM ESPOIR U11

POULE A DU 29/09/2018

54524.1 POISSY AS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1

Pris note du courrier de PSG.

La commission rappelle qu'il est nécessaire de faire un rapport détaillé lors de la non utilisation de la FMI.

POULE A DU 29/09/2018

54522.1 CONFLANS FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

Pris note du courrier de MANTOIS

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581.

CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 29/09/2018

54578.1 CONFLANS FC 11 / MANTOIS 78 FC 11

Pris note du courrier de MANTOIS

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581.

U13F

U13-A DU 29/09/2018

54781.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / LIMAY ALJ 1

Pris note du rapport de GUERVILLE.

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581

DEMANDE DE RAPPORT

D2-A DU 07/10/2018

50086.1 VERSAILLES 78 FC 3 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du courrier de VERSAILLES.

La commission demande aux deux équipes un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 30/09/2018

51077.1 CELLOIS/LOUVECIENNES 13/MAISONS LAFFITTES 11

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

D5-D DU 07/10/2018

51375.1 NEAUPHLE-PONT. 12 / VERSAILLES ESTRELA 12

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D5-E DU 30/09/2018

53780.1 LA VESGRE/POIGNY 12 / VERSAILLES 78 FC 13

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U17

D4-B DU 07/10/2018

52454.1 VERNEUIL S/SEINE US 2 / LES MUREAUX O.F.C. 3

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

U15 D5-B DU 29/09/2018

53073.1 ACHERES C.S. 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D5-C DU 29/09/2018

53137.1 HOUILLES SO 2 / MAISONS LAFFITTES

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

COUPE DU COMITE U15

POULE UNIQUE DU 06/10/2018

54205.1 CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3

Pris note du rapport de MONTIGNY. La commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM ESPOIR U13

POULE F DU 29/09/2018

53653.1 BOUAFLE/FLINS ENT. 1 / LIMAY ALJ 1

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM ESPOIR U12

POULE F DU 29/09/2018

53758.1 BOUAFLE/FLINS ENT. 11 / PLAISIROIS F.O. 12

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

FOOT LOISIR + 45 ANS

Le nouveau Critérium Foot Loisir à 8 + 45 ans démarrera le Vendredi 12 Octobre 2018.

Voici la liste des clubs engagés à ce jour:

- 1 - AEF 78
- 2 - Bois d'Arcy
- 3 - Croissy
- 4 - Écquevilly
- 5 - Épône
- 6 - Feucherolles
- 7 - Juziers
- 8 - Mauloise
- 9 - Maurepas
- 10 - Montigny
- 11 - Versailles
- 12 - Voisins
- 13 - Auteuillois

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 04.10.2018

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), VERITE Max.

Excusés : MM GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel (Sec),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS SENIORS

D5C

20489070 du 09/09/18 JOUY EN JOSAS / BOIS D'ARCY AS

Courrier de **BOIS D'ARCY AS** demandant des explications quant à la décision prise le **20/09/2018** concernant le match en rubrique sur la requalification de la demande d'évocation en réclamation et le non bénéfice des points correspondant au gain du match.

La Commission ne peut agir par voie d'évocation que pour les motifs stricts formulés à l'article 187.2 et précisé à l'article 207 des RG de la FFF, en cas :

- de fraude sur l'identité d'un joueur ;
- d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements ;
- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Ne répondant pas à ces conditions, la demande de BOIS D'ARCY a été requalifiée en réclamation.

L'article 187.1 des RG de la FFF dispose qu'en cas de réclamation recevable « le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match ».

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

D2B

20488148 du 23.09.2018 BOUGIVAL FOOT / MAULOISE US

Courrier de **MAULOISE** confirmant une réserve technique.

La Commission transmet le dossier à la Commission du District de l'Arbitrage.

U17

D4C

20493074 du 30/09/2018 ELANCOURT OSC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

Réserves de **ELANCOURT OSC** concernant l'Art.7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de **ELANCOURT** sur la participation des joueurs de **FEUCHEROLLES recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs du club de **FEUCHEROLLES** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le **23.09.2018 en D2A contre MONTIGNY LE BRETONNEUX (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.)**.

La Commission dit :

Résultat acquis sur le terrain : ELANCOURT / FEUCHEROLLES 0 / 5

Débit 43,50€ à ELANCOURT

MATCHES AMICAUX

MAGNY FC 78

Pris note de la rencontre suivante le 06/10/2018 à 14H :

- U12 et U13 contre **VOISINS LE BRETONNEUX**.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 02/10/18

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphan PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Patrick Alexandre, Lotfi ZARKA, Christian MEYER (Représentant du CD)

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, M. Sophian KADI, Mustapha JINAMI.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M.MBIZI Rodrigue en date du 01 Octobre 2018. Pris note. Transmis à la section Désignation.

Mail de M.AZAHRI Wafy en date du 28 septembre 2018. Pris note. Transmis à la section Désignation.

Mail de M.BELHASSAD Nordine en date du 01 Octobre 2018. Pris note. Vu avec le service administratif.

Mail de M.FOUGERAY Franck en date du 02 Octobre 2018. Pris note. Transmis à la section Désignation.

Mail de M.BAGHDADI Illias en date du 28 Septembre 2018. Pris note. Vu avec le service administratif.

Mail de M.GRELIER Benoit en date du 27 Septembre 2018. Pris note.

Mail de M.YVER Bruno en date du 25 Septembre 2018 : la CDA et le Bureau du Comité de Direction ne sont pas favorables à votre demande.

Mail de M.MAMET Julien en date du 01 Octobre 2018. Pris note. Transmis à la section Désignation pour évoluer en U17 à compter du 14/10.

Mail de M.BACHOT Alain en date du 28 Septembre 2018. Pris note. La Commission vous propose de vous rencontrer le mardi 16 octobre à 19h15 ou un autre mardi à votre convenance.

Mail de M.BELMOURID Abdelilah en date du 01 Octobre 2018. La Commission a pris en compte votre demande. Remerciement.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note des demandes et accèdera aux requêtes des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – CHAMBOURCY ASM 2 du 21 octobre 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – ST GERMAIN EN LAYE 2 du 11 Novembre 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – CHESNAY 78 FC 3 du 25 Novembre 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – MAURECOURT FC du 09 Novembre 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – ANDRESY FC 2 du 17 Mars 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – MESNIL LE ROI AS 2 du 14 Avril 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – MAISONS LAFFITTE FC 2 du 12 Mai 2018 arrivée le 26 septembre 2018

BEYNES FC – Séniors D6B – BEYNES FC – LOUVECIENNES AS du 26 Mai 2018 arrivée le 26 septembre 2018

CONFLANS FC – U17 D2A – LIMAY ALJ – CONFLANS FC du 14 octobre 2018 arrivée le 26 septembre 2018

MAGNANVILLE FC – U19 D3A – CARRIERES GRESILLONS 1 - MAGNANVILLE FC 1 du 21 octobre 2018 arrivée le 02 Octobre 2018

MAGNANVILLE FC – U17 D3A – AUBERGANVILLE FC 1 - MAGNANVILLE FC 1 du 11 Novembre 2018 arrivée le 02 Octobre 2018

MAURECOURT FC – Vétérans D5B – ST GERMAIN EN LAYE – MAURECOURT FC du 10 Octobre 2018 arrivée le 26 Septembre 2018

MAURECOURT FC – U15 D3A – MAISONS LAFFITTE FC 1 – MAURECOURT FC 1 du 20 Octobre 2018 arrivée le 02 Octobre 2018

PERRAY FOOT ES – Vétérans D4C – HOUDANAISE FC 12 – PERRAY ES 11 du 14 Octobre 2018 arrivée le 28 Septembre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – HOUDANAISE REGION FC 3 du 21 Octobre 2018 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – MANTES USC 2 du 11 Novembre 2018 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – VERNOLITAIN STADE 2 du 25 Novembre 2018 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – MEZIERES AJSL 2 du 09 Décembre 2018 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – FONTENAY AS 1 du 17 Mars 2019 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – PORCHEVILLE FC 2 du 14 Avril 2019 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – MANTES OLYMPIQUE FC 1 du 12 Mai 2019 arrivée le 01 Octobre 2018

TRIEL AC – Séniors D6A – TRIEL AC 2 – ECQUEVILLY EFC 1 du 26 Mai 2019 arrivée le 01 Octobre 2018

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

GUERVILLE ARNOUVILLE – Vétérans D3/A –MAGNANVILLE/MANTOIS 12 – GUERVILLE ARNOUVILLE 11 du 07 Octobre 2018, arrivée le 01 Octobre 2018.

PECQ US – Vétérans D4C - LE PORT MARLY – LE PECQ du 14 Octobre 2018, arrivée le 01 Octobre 2018.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORTS SENIORS

**D2B DU 23/09/18
20488148 BOUGIVAL FOOT 1 / MAULOISE US 1**

La Commission de l'Arbitrage demande un rapport complémentaire concernant la réserve technique avec les points suivants :

- A quel moment la réserve a-t-elle été déposée ?
- Par qui et en présence de qui elle-t-elle été déposée ?
- Quelles sont les raisons qui ont motivé le fait de retirer le CF. ?

à M.AIT CHEIK Houmad, arbitre central DYF, avant le 16 octobre 2018 à 12h00, suite à la réserve technique déposée par le Capitaine de MAULOISE US 1.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 1er octobre 2018

Présents: Mm BOIVIN MM.BALTHAM,BOIVIN,INACIO,LOUVEL, PEDRO ,CORNUAULT

Absents excusés : MM. , DUTACQ, Mm BEAUBIAT,VIMONT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE D'ACCUEIL

La Commission, maintenant que toutes les journées d'accueil sont terminées, demande aux clubs participant de lui faire un retour sur la réalisation de ces journées.

Pour cela, elle vous contactera directement afin de remplir un formulaire interactif.

PLATEAUX U7

Inscriptions 2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais ouvertes. Elles se clôtureront le vendredi 12 octobre. Chaque club et responsable de catégorie déclaré ont reçu un mail en ce sens la semaine dernière.

Pour consulter la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX U9

Pour consulter la répartition des clubs aux premiers plateaux de la saison, dont le prochain a lieu le samedi 13 octobre 2018 : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 13/10/18 fournis part les clubs

870 111 : CHATOU AS : 9h30 : Stade Finaltéri (synthétique)
860 106 : MESNIL ST DENIS : 14h00 : Stade Lefebure (pelouse)

Courriers

870 107 du 13/10/18 : HOUILLES SO

En raison de l'organisation d'un plateau U11, le club nous informe s'être mis d'accord avec SARTROUVILLE FC pour que ce plateau se joue sur leurs installations.

La Commission prend note, en attente de l'accord écrit de SARTROUVILLE FC.

Inscriptions 2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (10/11, 24/11 & 08/12) sont closes depuis le vendredi 5 octobre.

Pour consulter la liste définitive des inscrits : [cliquez ici](#)

ENGAGEMENTS CRITERIUMS U10-U13

Retrouvez la liste des clubs inscrits sur le Football Animation pour la saison 2018/2019. [Voir la liste définitive des inscrits](#)

De plus, notez que les inscriptions sont désormais closes depuis le **samedi 29 septembre**. La Commission va désormais à l'élaboration des calendriers des Critériums Départementaux, qui débiteront début novembre.

Si vous n'avez pas saisi de demandes d'alternance spécifiques, vous avez jusqu'à Mercredi 10 octobre pour les faire parvenir au District par mail.

CHALLENGE D'AUTOMNE

Le Challenge se termine ce samedi 13 octobre par une journée U10-U11 & une journée U12-U13. Pour consulter la répartition des équipes : [Cliquez ici](#).

Attention, des modifications ont été opérées sur les plateaux.

Lieux & horaires des plateaux du 13/10/18 fournis par les clubs

U11 113 : CONFLANS FC : 10h45 : Stade Léon Biancotto
U11 133 : CHATOU AS : 10h45: Stade Finaltéri (synthétique)
U13 124 : CHATOU AS : 14h00 : Stade Ile des Impressionnistes

Courriers

BOUGIVAL FOOT

Le club demande la possibilité d'inscrire 2 équipes U11 & 2 équipes U13 sur la journée du 13/10.

La Commission affecte vos équipes U13 sur le plateau 124 à CHATOU AS, vos équipes U11 sont affectées sur le plateau n°124 à COIGNIERES FC

FONTENAY FLEURY AS

Le club demande la possibilité d'inscrire 2 équipes U11 sur la journée du 13/10.

La Commission affecte vos équipes à domicile avec les clubs de CHAVENAY ASL & MAREIL SUR MAULDRE. Plateau n°149.

CRAVENT FC

Le club ne voit pas son équipe U11 sur la répartition des équipes pour le 13/10, alors qu'elle est bien inscrite.

La Commission vous affecte sur le plateau n°159 à JUZIERS FC.

U13 : HOUILLES SO

Demande du club pour que sa 4ème équipe inscrite tardivement puisse être affecté sur un plateau.

La Commission affecte votre équipe sur le plateau 138 à Verneuil

SARTROUVILLE FC

Le club demande la suppression de 2 de ses équipes engagées, sur le plateau prévu à CHATOU AS.

La Commission prend note.

U11 n°3 du 13/10/18 : VERSAILLES JUSSIEU AS

Demande exceptionnelle du club pour faire débiter ce plateau à 9h00 en raison d'un événement municipal à partir de 11h00.

Compte tenu de l'horaire précoce, elle demande aux clubs visiteurs de confirmer leur accord (ESSARTS, 17 TOURNANTS & POIGNY)

U13 n°127 du 13/10/18 : VIROFLAY USM

Le club nous informe s'être mis d'accord avec le CHESNAY 78 FC pour inverser ce plateau.

En attente de l'accord écrit du CHESNAY 78 FC.

009 du 29/09 : BUC FOOT AO

Le club de VIROFLAY nous fait part d'un problème d'horaire sur le plateau correspondant, il est arrivé à 9h30 pour un début à 10h45. Pris note du rapport de BUC FOOT AO.

La Commission regrette le problème de communication. Elle remercie le club de BUC pour ses explications.

Interclubs du 22/09 : VERNEUIL ENT. / CARRIERES GRE AS

Le club de VERNEUIL nous fait part de problèmes rencontrés sur cette journée interclubs.

La Commission redemande au club de CARRIERES GRE AS des explications sur les circonstances de ce problème, pour le lundi 15 octobre.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Courriers

HOUILLES AC

Demande de dérogation annuelle pour jouer ses rencontres à 9h30. Après vérifications, accord de la Commission.

Infractions

MANTOIS 78 FC 1 du 29/09/18

La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission demande des explications au club pour le lundi 8 octobre concernant l'absence de M. RIDJALI, éducateur déclaré de l'équipe.

MANTOIS 78 FC 11 du 29/09/18

La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission demande des explications au club pour le lundi 8 octobre concernant l'absence de M. BELKACEMI, éducateur déclaré de l'équipe.

FONTENAY FLEURY AS 1 du 29/09 & 06/10 : 2 infractions

Pris note du rapport du club au sujet de l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé sur la feuille de match. Elle vous demande d'être vigilant à l'avenir. Notez que vous pouvez saisir manuellement un dirigeant sur la tablette (afin que M. CHADEAU apparaisse).

PLAISIROIS FO 11 du 29/09 & 06/10 : 2 infractions

La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission redemande des explications au club pour le lundi 15 octobre concernant l'absence de M. MABOUNGOU Armel, éducateur déclaré de l'équipe.

La Commission après étude des feuilles de matches du 06/10 constate de nouveau un manque évident de dirigeants sur les feuilles de matches. Pour rappel, la présence des dirigeants est obligatoire sur

ce dispositif. Ci-dessous la liste des équipes concernées par ce manquement :

HOUILLES AC 1 / FONTENAY FLEURY AS 1 / GUYANCOURT ES 1 / PLAISIROIS FO 1 / RAMBOUILLET FC 1 / TRAPPES ES 1 / CONFLANS FC 11 / VELIZY ASC 11

FESTIVAL FOOT U13

Courriers

ETANG ST NOMES

Demande du club pour ajouter une nouvelle équipe, car il avait mal compris les modalités d'inscriptions.

La Commission ne peut accéder à votre demande, le format de la compétition est clos depuis les inscriptions, car il doit conduire aux 16 qualifiés de la Finale Départementale. Elle ne peut donc ajouter des équipes supplémentaires.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Réunion de début de saison

La Commission remercie les clubs qui se sont manifestés pour leur signaler un éventuel dysfonctionnement au moment de l'émargement. Elle va désormais procéder à la vérification des signatures.

Courriers

U13 du 29/09/18 : VILLENES ORGEVAL 1 / ROSNY CSM 1

Le club de VILLENES nous fait part d'un problème de score sur la FMI. Score réel : 13/3 et non 13/2.

La Commission demande à ROSNY CSM de confirmer. Merci d'être vigilants à l'avenir.

MAGNANVILLE FC

La Commission a pris connaissance de l'identité des deux éducateurs potentiels qui encadreraient les équipes. M. CARNEAUX n'a que le CFF1, et l'équivalence Initiateur 1er niveau mentionné n'a pas la même valeur que l'initiateur 1 réellement passé.

De plus, la Commission, après réflexion, ne souhaitera pas combler la place d'exempt actuelle, à compter de la 2ème phase, étant donné qu'elle estime que l'engagement en Critérium Espoir U12-U13 implique un engagement total dans un projet club et ce dès le début de la saison.

U12 Poule C du 22/09/18

53709 : PARIS SG FC 12 / MAUREPAS AS 11

Pris note du rapport de MAUREPAS. Réception de la feuille de match.

U12 Poule F du 15/09/18

53751 : LIMAY ALJ 11 / ROSNY CSM 11

Pris note du courrier de ROSNY CSM sur cette rencontre. Compte tenu qu'aucune feuille de match n'a été faite, aucune feuille de jonglerie non plus et considérant qu'aucune information du club d'accueil LIMAY ALJ ne nous est parvenue, la Commission décide match perdu par pénalité à LIMAY ALJ, -1 point, 0 but. ROSNY CSM restant perdant sur cette rencontre 0 pt, 1 but.

U13 poule C du 15/09/18

53615 : TRAPPES ES 2 / VELIZY ASC 1

Pris note du courrier de VELIZY ASC sur cette rencontre. Compte tenu qu'aucune feuille de match et de jonglerie non plus n'ont été envoyées, considérant qu'aucune information du club d'accueil TRAPPES ES ne nous est parvenue, la Commission décide match perdu par pénalité à TRAPPES ES, -1 point, 0 but. VELIZY ASC restant perdant sur cette rencontre 0 pt, 1 but.

Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition

Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé

Malus : -1pt au classement de la 1ère phase

U12

Rencontres du 06/10/18

CARRIERES GRESILLONS AS 11 : 1ère infraction

LIMAY ALJ 11 : 3ème infraction : La Commission, malgré 2 avertissements déjà publiés les semaines précédentes, constate une nouvelle infraction d'éducateur sur l'équipe. Considérant le nombre important d'infractions constatées (3 sur 5 journées), sachant que la feuille de match du 15/09/18 n'est toujours pas parvenue au District (cf. ci-dessus), considérant l'absence du club à la réunion de début de saison,

La Commission convoque le club pour sa réunion du 15/10/18 à 18h30, afin de l'entendre sur ses manquements. Elle prendra à l'issue sa décision en vue de la participation du club à la 2ème phase.

U13

Rencontres du 06/10/18

- MANTOIS 78 FC : 2ème infraction : La Commission vous informe qu'au-delà d'une 2ème infraction, votre club ne répond plus aux obligations du Règlement et la Commission peut décider de votre sortie du Critérium Espoir dès la fin de la 1ère phase. De plus, compte tenu de ces infractions dès la 2ème journée de Critérium, la Commission vous demande des explications dans les plus brefs délais concernant ces manquements, sachant que l'éducateur déclaré pour cette équipe est M. KOSSOKHO.

Bonus - présence réunion de début de saison

U12

+5 points : Présence de l'éducateur déclaré

BAILLY NOISY SFC 11
BOUAFLE FLINS ES 11
CARRIERES S/S US 11
CHATOU AS 11
CHESNAY 78 FC 11
ELANCOURT OSC 11
HOUILLES AC 12
MARLY LE ROI US 11
MAUREPAS AS 11
MONTESSON US 11
NEAUPHLE PONT. RC 11
PARIS SAINT GERMAIN FC 11
SARTROUVILLE FC 11
ST GERMAIN FC 11
TRAPPES ES 12
VERNEUIL ENTENTE FOOT 11
VERSAILLES 78 FC 12
VILLENNES ORGEVAL FC 11
VIROFLAY USM 11
VOISINS FC 11
YVELINES-MONTFORT 11

+2 points : présence du représentant de l'éducateur

CARRIERES GRE AS 11
MONTIGNY LE BX AS 11
PLAISIROIS FO 12

Aucun point de bonus : aucun représentant pour l'équipe

CONFLANS FC 12
FONTENAY FLEURY AS 11
GUYANCOURT ES 12
HOUDANAISE REGION FC 11
LIMAY ALJ 11
MANTOIS 78 FC 12
MUREAUX OFC 11
POISSY AS 12
RAMBOUILLET FC 11
VELIZY ASC 11

U13

+5 points : Présence de l'éducateur déclaré

BAILLY NOISY SFC 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
CHATOU AS 1
CHESNAY 78 FC 1
ELANCOURT OSC 1
FONTENAY FLEURY AS 1
GUYANCOURT ES 2
HOUDANAISE REGION FC 1
MARLY LE ROI US 1

MAUREPAS AS 1
MONTESSON US 1
MONTIGNY LE BX AS 1
MUREAUX OFC 1
RAMBOUILLET FC 1
ROSNY CSM 1
ST GERMAIN FC 1
VELIZY ASC 1
VERNEUIL ENTENTE FOOT 1
VERSAILLES 78 FC 2
VILLENNES ORGEVAL FC 1
VIROFLAY USM 1
VOISINS FC 1
YVELINES-MONTFORT 1

+2 points : présence du représentant de l'éducateur

BOUAFLE FLINS ES 1
CONFLANS FC 2
MANTOIS 78 FC 2
PARIS SAINT GERMAIN FC 2
PLAISIROIS FO 2
SARTROUVILLE FC 1
TRAPPES ES 2

Aucun point de bonus : aucun représentant pour l'équipe

CARRIERES S/S US 1
HOUILLES AC 2
LIMAY ALJ 2
NEAUPHLE PONT. RC 1
POISSY AS 2

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Commission du 8 octobre 2018

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende aux club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

Sort du match décidé ci-dessus
Rencontres du 15/09/18

U12 Poule F

53751 : LIMAY ALJ 11 / ROSNY CSM 11

U13 poule C

53615 : TRAPPES ES 2 / VELIZY ASC 1

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
Incidence sur les bonus de l'épreuve de jonglerie
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 22/09/18

U12

53708 : MONTIGNY LE BX AS 11 / VERNEUIL US 11
Aucun point de bonus attribué aux 2 équipes.

53724 : VELIZY ASC 11 / VIROFLAY USM 11
Aucun point de bonus attribué aux 2 équipes.

U13

53618 : MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2
Aucun point de bonus attribué aux 2 équipes.

53619 : VELIZY ASC 1 / YVELINES-MONTFORT 1
Point de bonus attribué à YVELINES-MONTFORT, vainqueur de l'épreuve.

1er rappel
Rencontres du 29/09/18

U12

53696 : TRAPPES ES 12 / YVELINES-MONTFORT 11
53728 : VELIZY ASC 11 / HOUDANAISE REGION 11
53743 : MUREAUX OFC 11 / CARRIERES S-S US 11

U13

53593 : MUREAUX OFC 1 / CARRIERES S-S US 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

1er rappel avant amende au club d'accueil
Plateaux du 29/09/18

870 105 : COIGNIERES FC (GAMBAIS, VESGRE, ABLIS)
870 108 : CARRIERES GRE (HOUILLES AC)
870 112 : TRAPPES ES (VOISINS FC, RAMBOUILLET)
860 108 : HOUDANAISE REGION (MONTIGNY LE BX AS)

U8-U9 ESPERANCE

1er rappel avant amende
Plateaux du 29/09/18

Feuille de plateau récapitulative

005: FONTENAY FLEURY A.S.

Fiche Equipe

001 : BUC FOOT AO
002 : CONFLANS F.C
003 : VERSAILLES / MONTIGNY LE BX AS
005 : FONTENAY FLEURY .F.C / TRAPPES ES / PLAISIROIS FO

INTERCLUBS U10/U13

Amende après rappel à chaque clubs : 20€
Rencontres du 22/09/18

VELIZY ASC / GUYANCOURT ES / JOUY EN JOSAS AS
CHAMBOURCY ASM / ACHERES CS
ISSOU AS / ROSNY CSM / BEYNES-MAREIL
VERNOLITAIN STADE / MUREAUX OFC
PORCHEVILLE FC / FONTENAY ST PÈRE AS

CHALLENGE AUTOMNE U11

1er rappel avant amende au club d'accueil
Plateaux du 29/09/18

001 : ROSNY CSM
003 : MANTES LA VILLE FC
007 : GUYANCOURT ES
008 : TRAPPES ES
020 : VERNEUIL ENTENTE FOOT
023 : ST ARNOULT FC
024 : COIGNIERES FC
027 : CLAYES SOUS BOIS USM
029 : NEAUPHLE PONT. RC 78
038 : MAISONS LAFFITTE FC
039 : CROISSY US
041 : PLAISIROIS FO
042 : HOUDANAISE REGION FC
056 : MUREAUX OFC
059 : PARIS SAINT GERMAIN FC

CHALLENGE AUTOMNE U13

1er rappel avant amende au club d'accueil
Plateaux du 29/09/18

002 : ST GERMAIN FC
003 : ACHERES CS
009 : MANTOIS 78 FC 1
010 : LIMAY ALJ
011 : ROSNY CSM
013 : COIGNIERES FC
014 : HOUDANAISE REGION FC
020 : BUC FOOT AO
021 : PERRAY FOOT ES
022 : CROISSY US
033 : TRAPPES ES

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAUX

U9

Amende : 20€ par équipe absente
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 29/09/18

870 102 : COIGNIERES FC 2 : 2 équipes
870 103 : LOUVECIENNES AS : 1 équipe
870 110 : FOURQUEUX OMS : 2 équipes

U8-U9 ESPERANCE

Amende : 20€ par équipe absente
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 29/09/18

103 : MANTES LA VILLE FC : 4 équipes

CHALLENGE AUTOMNE U11

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 29/09/18

002 : MANTES USC 1 & 2
035 : MAGNANVILLE FC 4
040 : VILLEPREUX FC 4
043 : TRAPPES ES 3 & 4
051 : VOISINS FC 2
052 : MANTES LA VILLE FC 3
053 : PORCHEVILLE FC

CHALLENGE AUTOMNE U13

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 29/09/18

025 : CELLOIS CS 3
026 : HOUILLES SO 2
029 : VILLEPREUX FC 4
036 : JOUY EN JOSAS AS
039 : SONCHAMP AS
041 : HOUDANAISE REGION FC 3
042 : FONTENAY ST PÈRE AS

LICENCES MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Amende : 8€ par licences manquantes
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 29/09/18

54523 : MANTOIS 78 FC 1 (7 x8€)
La Commission décide également match perdu par pénalité au club du MANTOIS 78 FC 1, -1 point, 0 buts. CONFLANS FC 1 reste vainqueur.

54577 : MANTOIS 78 FC 11 (7 x8€)

La Commission décide également match perdu par pénalité au club du MANTOIS 78 FC 1, -1 point, 0 buts. CONFLANS FC 11 reste vainqueur.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 4 Octobre 2018

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Ida MIKRUT, Jean-Pierre DENIS, Gérard DACHEUX (CD), Pierre GUILLEBAUX (CD)

Invitée : Clémentine LUNT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Plateau Fillofoot

Le plateau n°1 aura lieu le **Samedi 13 Octobre 2018** à MAUREPAS, STADE DU BOUT DES CLOS 3 (pelouse naturelle), CD 13 (Terrain d'Honneur) - 78310. **L'accueil se fera à 9h15.**

Toutes les jeunes filles seront les bienvenues.

Merci de nous envoyer à cette adresse mail : administration@dyf78.fff.fr une estimation de vos effectifs avant Jeudi 11 Octobre 2018 12h afin de pouvoir organiser la venue des jeunes filles dans les meilleures conditions.

Les dates de tous les plateaux de la saison figurent dans le calendrier général Football Féminin disponible sur le site District à la rubrique « Pratiques » puis « Foot Féminin ». La désignation des sites sera faite pendant les vacances de la Toussaint après parution des calendriers Football Animation.

Chaque club peut cependant se porter candidat à l'organisation d'un plateau Fillofoot en écrivant à administration@dyf78.fff.fr.

Pour celui du Fillofoot Futsal du 12 janvier, nous recherchons un gymnase.

U11F

Critérium

La 2ème journée du Critérium U11F à 8 continue dès Samedi 13 Octobre 2018. Les feuilles de matches pré-remplies vous seront envoyées par mail.

Les dates de tous les plateaux de la saison figurent dans le calendrier général Football Féminin disponible sur le site District à la rubrique « Pratiques » puis « Foot Féminin ».

La désignation des sites sera faite pendant les vacances de la Toussaint après parution des calendriers Football Animation.

Chaque club peut cependant se porter candidat à l'organisation d'un plateau U11F à 5 en écrivant à administration@dyf78.fff.fr.

Recherche de site

La commission recherche activement :

Des gymnases pour accueillir les plateaux Festifoot Futsal du 19 janvier 2019.

SENIORS F À 7

Troisième rappel :

Suite à l'examen des feuilles de matches, nous vous rappelons que :

– **Les remplacements doivent figurer sur la FMI.**

– **L'arbitrage à la touche doit exclusivement être réalisé par les joueuses remplaçantes.**

Par ailleurs, le port des bijoux est strictement interdit, comme dans toutes les compétitions. Il appartient aux responsables de chaque équipe et à l'arbitre de la rencontre de faire appliquer cette obligation.

COUPES DES YVELINES U16F ET SENIOR F A 7

Ouvertes aux clubs ayant une équipe inscrite dans ces critères.

Premier tour le 24 novembre.

Lancement des inscriptions par mail à administration@dyf78.fff.fr.

Date limite d'inscription le 29 octobre.

COUPES DES YVELINES FUTSAL U13F, U16F ET SENIOR F

Ouvertes à tous les clubs Yvelinois.

Début janvier

Lancement des inscriptions par mail à administration@dyf78.fff.fr.

Date limite d'inscription le 29 octobre.

Le District recherche des gymnases pour ces coupes des Yvelines Futsal. Les clubs candidats sont priés de s'adresser au District pour de plus amples renseignements.

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

La commission recherche activement :

Un site avec au minimum

- deux terrains de football à 11
- une salle de réunion

pour accueillir le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **samedi 16 mars 2019**.

Vos candidatures sont à adresser à administration@dyf78.fff.fr.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

U16F

527985 PLAISIROIS FO

Demande de modification annuelle pour l'horaire des matches à domicile : 14h au lieu de 16h.

Pour ne pas pénaliser les clubs visiteurs pas forcément en mesure de récupérer à temps toutes leurs joueuses scolarisées le samedi matin, la Commission dit que ce changement d'horaire ne peut être accordé à l'année et doit se faire avec l'accord du club visiteur. (NB : des horaires intermédiaires sont également possibles, à définir avec les clubs adverses).

500650 VERSAILLES 78 FC

Compte tenu du grand nombre d'équipes évoluant le samedi après midi à domicile (3 équipes U15 et 4 équipes U12/U13 en moyenne), demande de modification annuelle pour l'horaire des matches à domicile : 17h30 au lieu de 16h.

La Commission donne son accord.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL U16F

POULE A DU 22/09/2018

54431.1 HOUILLES AC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 1

FORAITS NON AVISES 1ER FORAIT

U16F

CRIT U16F B DU 22/09/2018

54389.1 MAGNY 78 FC 1

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI MIDI DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes**.

À jouer le Samedi 03.11.18

U13F

CRIT U13F A

54780.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / CONFLANS FC 1

CRIT U13F B

54663.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / BUC FOOT AO 1

U16F

CRIT U16F A

54432.1 CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1

CRIT U16F B

54386.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / BUC FOOT AO 1

54387.1 PLAISIROIS FO 1 / GUYANCOURT ES 1

54391.1 BUC FOOT AO 1 / GUYANCOURT ES 1

À jouer le Samedi 10.11.18

U13F

(JOURNEE DE DETECTION U13F)

CRIT U13F B

54661.1 GUYANCOURT ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

COMMISSION DU FOOT DIVERSIFIE

Réunion du 05/10/18

Présents : Mme Nathalie PASIERB, MM. Jean-Pierre LEDUC (Président), Loïc JOUBERT (Vice Président), Patrice LETOUZEY (Représentant de la CDA), Andréa PANARIELLO, Jean-Marc RUBA-NY, François BERG.

Absents excusés : Mme Jeannine VESQUES, MM. Jean VESQUES (Représentant du CD), Gérard FAURE, Raffaele PANARIELLO.

CRITERIUM FUTSAL U13

Une journée du Fair-Play sera organisée le 27 ou 28 octobre 2018 selon la disponibilité des gymnases. Les équipes conviées seront les équipes ayant participé au critérium FUTSAL U13 la saison dernière. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement

COUPES DES YVELINES FUTSAL

Les inscriptions sont ouvertes, date limite Vendredi 19 octobre 2018.

Inscriptions à ce jour :

U12 : 8

U13 : 13

U15 : 8

U17 : 3

Séniors : 6

Compte tenu du nombre d'équipes engagées, les plateaux des 20 et 21 Octobre 2018 sont annulés.

Prochains plateaux les 3 et 4 Novembre 2018 à LIMAY.

Comme toutes les saisons, la Commission est à la recherche de gymnases pour organiser les plateaux de Coupe des Yvelines FUTSAL.

Prochaine réunion le Vendredi 19 Octobre à 18H30

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 02/10/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	2,0	6	MAGNANVILLE F.C.	4,0	6	TRAPPES E.S.	3,0	6	HOUDANAISE REGION FC	2,0	6	RAMBOUILLET YVELINES		6
PLAISIROIS F.O.	6,0	6	LIMAY ALJ	3,0	6	CROISSY U.S.	5,0	6	MAGNY 78 F.C.	4,2	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	3,0	6	ST ARNOULT F.C.	5,0	6	COIGNIERES F.C.	1,1	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	2,0	6	PECQ US LE	9,0	6	ST CYR AFC	6,0	6	ELANCOURT O.S.C.	6,0	6	PERRAY FOOT. ES		6
GUYANCOURT ES	4,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	3,1	6	MESNIL LE ROI A.S.	2,0	6	VIROFLAY U.S.M.	3,1	6	ABLIS FC SUD 78	2,4	6
HOUILLES A.C.	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	4,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	4,0	6	ST ARNOULT F.C.		6			6
HARDRICOURT US	8,0	6	HOUILLES S.O.	4,0	6	VELIZY ASC	3,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	6,0	6	BUC FOOT AO	3,9	6
SARTROUVILLE F.C.		6	CHANTELOUP LES V. US	2,0	6	YVELINES U.S.	4,0	6	MONTIGNY LE BX AS	3,1	6	MESNIL ST DENIS ASL		6
GARGENVILLE STADE	5,0	6	PORCHEVILLE FC	7,0	6	BAILLY NOISY SFC	5,0	6	NEAUPHLE-PONT.	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6
MONTESSON U.S.	7,0	6	VILLENES ORGEVAL	4,0	6	BUC FOOT AO	4,0	6	YVELINES U.S.	2,1	6	MAGNY 78 F.C.		6
CARRIERES GRESILLONS	2,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	6,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6	ABLIS FC SUD 78	3,1	6			6
MAUREPAS AS	7,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	14,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			6
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	6,0	6	VALLEE 78 F.C.	2,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	8,0	6	VILLEPREUX F.C.	3,0	6	MAULOISE U.S.	2,1	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	3,0	6	CHATOU AS	3,0	6	EPONE USBS		6	VERNOLITAIN STADE		6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	4,0	6	CHAMBOURCY ASM	3,0	6	GUITRANCOURT ASF	1,0	6	TRIEL AC		6			
MONTIGNY LE BX AS	6,0	6	ELANCOURT O.S.C.	4,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC		6			
TRAPPES E.S.	4,0	6	MAUREPAS AS	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE		6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	4,0	6	COIGNIERES F.C.	4,0	6	VERNOLITAIN STADE	6,0	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	4,0	6	MONTIGNY LE BX AS	2,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	2,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	3,0	6	PLAISIROIS F.O.	3,0	6	VAUXOISE ES	1,0	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	3,0	6	VOISINS F.C.	3,0	6	VILLENES ORGEVAL	6,0	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	1,0	6	MARLY LE ROI U.S.	6,0	6	ISSOU AS		6						
AUBERGENVILLE F.C	3,0	6	POISSY AS	2,0	6	MANTES U.S.C.	5,0	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	6,0	6	CONFLANS F.C.	4,2	6	BOUGIVAL FOOT	2,0	6	BEYNES F.C.		6			
CARRIERES S/SEINE US	3,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	2,0	6	HOUILLES S.O.	1,0	6	FEUCHEROLLES USA		6			
CHANTELOUP LES V. US	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C	1,0	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	5,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	1,0	6	HOUILLES A.C.	3,0	6	MAURECOURT F.C.		6			
MAULOISE U.S.	3,0	6	MAGNANVILLE F.C.	6,0	6	VILLEPREUX F.C.	2,0	6	CHAMBOURCY ASM		6			
CHESNAY 78 F.C. LE	11,0	6	SARTROUVILLE F.C.	5,0	6	CROISSY U.S.	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.		6			
EPONE USBS	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.		6	CHATOU AS		6	CHESNAY 78 F.C. LE		6			
VERNEUIL S/SEINE US	9,0	6	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	1,0	6	TRIEL AC	6,0	6	MONTESON U.S.	8,0	6	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	1,0	6	ANDRESY F.C.		6	CARRIERES S/SEINE US	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	3,0	6	GARGENVILLE STADE		6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	8,0	6	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	2,0	6	MEZIERES A.J.		6	CARRIERES GRESILLONS		6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement